

Acte concernant la Faillite 1869

Dans la faillite de JAMES MORISON & CIE, HURTUBISE & HAMILTON, PERRAULT & MERRILL.

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de WILLIAM JOHNSON, Manufacturier d'Instruments Agricoles et Commerçant, de Montréal, FAILLI.

Acte concernant la faillite 1869

Dans l'affaire de NARCISSE GAILLARDE, FAILLI.

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de GEORGE SHAW, de la Cité de Montréal, Marchand de Cuir et de Commission, FAILLI.

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de HOMPSON & CONWAY, FAILLI.

Vente par Autorité de Justice.

Sera vendu, au plus offrant et dernier enchérisseur, LUNDI, le VINGT DE DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin, à la porte de la Chapelle de la Cité des Neiges, paroisse de Montréal, la magnifique terre ci-dessus désignée, la propriété d'Edouard Pascal Levesque, gentilhomme, de Saint-Henri de Mascouche, savoir :

Acte concernant la faillite 1864

Dans l'affaire de JOSEPH POULIN, de Montréal, FAILLI.

Acte concernant la Faillite 1869

Pour les conditions de la vente, s'adresser au Notaire soussigné, No. 41, Rue St. Vincent.

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de JOHN A. H. JONES, de la Cité et du District de Montréal, Forgeron, faisant affaires sous la raison sociale de GLASSFORD JONES & Compagnie, et comme ayant été associé avec feu James A. Glassford, en son vivant, associé de la dite Cité de Montréal, Forgeron, sous la raison sociale de GLASSFORD JONES & COMPAGNIE, FAILLI.

INOUI ! INOUI !

Un Terrain, comprenant 462 Lots de 40 pieds de front x 75 à 100 pieds,

A VENDRE

2 CENTS PAR PIED SEULEMENT en dehors des limites de la ville, adjoint au Dépot de la Cité des Chars Urbaines à Hochelaga.

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de JOHN A. H. JONES, de la Cité et du District de Montréal, Forgeron, faisant affaires sous la raison sociale de GLASSFORD JONES & Compagnie, et comme ayant été associé avec feu James A. Glassford, en son vivant, associé de la dite Cité de Montréal, Forgeron, sous la raison sociale de GLASSFORD JONES & COMPAGNIE, FAILLI.

MAISONS A VENDRE.

A vendre, ces deux résidences solidement construites, briques, situées au coin des rues Corville et Ste. Hypolite, et tout près de la voie du passage des rues Corville et Ste. Hypolite, et qui ont toutes les améliorations modernes, et son site est aussi admirable que magnifique. Elle est louée à présent à d'excellentes conditions.

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de HENRY DESCHER, de la Cité de Montréal, fait individuellement comme ayant fait affaires en société avec ARCHIBALD HAMILTON FORBES, comme Importateur et Manufacturier, sous les noms et raison sociale de FORBES & DESCHER, de la Cité de Montréal, FAILLI.

A VENDRE

LA RESIDENCE actuelle de LOUIS DE LOUIS, ST. MARTIN, de la Cité de Montréal, et plusieurs autres propriétés, belles pierres de taille et plâtres. Conditions libérales et très avantageuses.

Acte concernant la faillite 1869

Dans l'affaire de JOHN BLOWRE HILLWELL, de la Cité de Montréal, Commerçant, FAILLI.

A LOUER

LA PROPRIÉTÉ sur la rue St. Catherine, comprenant une Tannerie, une Malterie, une Bûcherie, et un grand lot de terrain, convenable pour autres fins de manufactures. Possession le 1er de Mai prochain.

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de THÉODORE SAUCIER, ci-devant de la Cité de Montréal, et actuellement résidant à Ogdessa, dans l'Etat de New-York, fait individuellement comme ayant fait affaires à Montréal, en société avec LEON LABRÉ et FR.-XAVIER SAUCIER, sous la raison sociale de SAUCIER, LABRÉ & CIE.

A LOUER

A LA COTE St. LUC, une magnifique TERRE, avec une MAISON, deux Vergers, un Grand Étang, et le tout en bon état de possession au 1er octobre. Conditions libérales.

Sous l'Acte des Faillites de 1864.

DANS LA COUR SUPÉRIEURE. Mardi, le trentième jour de Novembre 1869. Présent: L'Honorable M. le Juge MONDELET, No. 182. JAMES HERVEY, gardien d'entrepôt, de la cité et du district de Montréal.

A VENDRE

PLUSIEURS BONNES TERRES, sur la Côte St. Laurent, paroisse de la Sainte-Croix, à trois milles de la ville. Ces terres offrent de grands avantages aux acquéreurs. Elles sont comprises dans un MAGNIFIQUE LOT de 6, 5 et 4 arpents, sur la Côte St. Laurent, Longue Pointe, à une lieue de la ville.

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de THÉODORE SAUCIER, ci-devant de la Cité de Montréal, et actuellement résidant à Ogdessa, dans l'Etat de New-York, fait individuellement comme ayant fait affaires à Montréal, en société avec LEON LABRÉ et FR.-XAVIER SAUCIER, sous la raison sociale de SAUCIER, LABRÉ & CIE.

A LOUER

PLUSIEURS BONNES TERRES, sur la Côte St. Laurent, paroisse de la Sainte-Croix, à trois milles de la ville. Ces terres offrent de grands avantages aux acquéreurs. Elles sont comprises dans un MAGNIFIQUE LOT de 6, 5 et 4 arpents, sur la Côte St. Laurent, Longue Pointe, à une lieue de la ville.

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de THÉODORE SAUCIER, ci-devant de la Cité de Montréal, et actuellement résidant à Ogdessa, dans l'Etat de New-York, fait individuellement comme ayant fait affaires à Montréal, en société avec LEON LABRÉ et FR.-XAVIER SAUCIER, sous la raison sociale de SAUCIER, LABRÉ & CIE.

A LOUER

PLUSIEURS BONNES TERRES, sur la Côte St. Laurent, paroisse de la Sainte-Croix, à trois milles de la ville. Ces terres offrent de grands avantages aux acquéreurs. Elles sont comprises dans un MAGNIFIQUE LOT de 6, 5 et 4 arpents, sur la Côte St. Laurent, Longue Pointe, à une lieue de la ville.

DIX-HUIT ANS.

— Il est chez lui, ajouta Noé, qui fit signe à Farinette de s'arrêter. Trois jours s'étaient écoulés sur la pointe du pied, et Henri c'était le premier son oeil à une femme de bien.

CORPORATION DE MONTREAL

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

DIX-HUIT ANS.

— Il est chez lui, ajouta Noé, qui fit signe à Farinette de s'arrêter. Trois jours s'étaient écoulés sur la pointe du pied, et Henri c'était le premier son oeil à une femme de bien.

CORPORATION DE MONTREAL

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

DIX-HUIT ANS.

— Il est chez lui, ajouta Noé, qui fit signe à Farinette de s'arrêter. Trois jours s'étaient écoulés sur la pointe du pied, et Henri c'était le premier son oeil à une femme de bien.

CORPORATION DE MONTREAL

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

DIX-HUIT ANS.

— Il est chez lui, ajouta Noé, qui fit signe à Farinette de s'arrêter. Trois jours s'étaient écoulés sur la pointe du pied, et Henri c'était le premier son oeil à une femme de bien.

CORPORATION DE MONTREAL

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

DIX-HUIT ANS.

— Il est chez lui, ajouta Noé, qui fit signe à Farinette de s'arrêter. Trois jours s'étaient écoulés sur la pointe du pied, et Henri c'était le premier son oeil à une femme de bien.

CORPORATION DE MONTREAL

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

ACTE PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il est permis de faire des bornes émisses pour servir de limites aux propriétés.

avait été accordée et était refusée au dit Joseph Guibord... Le juge Goussol n'avait pas de juridiction pour émaner un mandat...

Sur lequel je suis d'avis que le mandat émané de cet officier... Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt...

NOTES LOCALES. TEMPÉRATURE.—Une tempête de neige assez forte a succédé au doux temps de ces jours derniers... HEBREW ACCIDENT.—Vendredi dernier, un ingénieur du comté travaillant à l'entour de la gare...

INFORMATIONS TELEGRAPHIQUES DE LA MINERVE. SERVICE PRIVÉ. PROVINCE D'ONTARIO. OTTAWA, 11.—Le Prince Arthur est attendu ici le 16 pour aller à la chasse aux orignaux...

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN J. ARNTON. SERVICE PRIVÉ. PROVINCE D'ONTARIO. OTTAWA, 11.—Le Prince Arthur est attendu ici le 16 pour aller à la chasse aux orignaux...

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN LEEMING & CIE. MAGNIFIQUES PRESENTS. Fêtes de Noël et du Jour de l'An. MEILLEURE QUALITÉ. L'ARGENTERIES ELECTRO-PLAQUÉES.

VENTE PAR ENCAN. PAR A. BOOKER. VENTE PAR CATALOGUE. LIVRES, LIVRES. Anglais, Français, Allemand, Italien, &c.

Qu'après l'usage et la coutume invariable et immuable dans tout le Bas-Canada... Et les défendeurs alléguent ici spécialement...

La cause restée donc tout entière sur la première objection qui, pour plusieurs raisons, demande à être attaquée... Le statut qui doit nous guider en jugeant de l'importance de la question...

COEUR DE RECORDER. 11 courant—21 prisonniers furent traduits devant cette Cour... HARRIS HYLAND, ivre dans une maison de refuge...

SOCIÉTÉ PERMANENTE DE CONSTRUCTION. DISTRICT DE MONTREAL. AVIS. Les Actionnaires de cette Société possédant des Actions dans la Classe II...

AVIS. Les présents présents ont été les soumissionnaires pour occuper les permis No 23, Rue de l'Hôpital... ARTHUR FLETCHER & Co.

AVIS. Les présents présents ont été les soumissionnaires pour occuper les permis No 23, Rue de l'Hôpital... ARTHUR FLETCHER & Co.

AVIS. Les présents présents ont été les soumissionnaires pour occuper les permis No 23, Rue de l'Hôpital... ARTHUR FLETCHER & Co.

Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt... Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt...

Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt... Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt...

Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt... Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt...

Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt... Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt...

Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt... Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt...

Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt... Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt...

Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt... Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt...

Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt... Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt...

Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt... Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt...

Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt... Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt...

Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt... Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt...

Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt... Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt...

Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt... Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt...

Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt... Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt...

Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt... Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt...

Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt... Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt...

Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt... Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt...

Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt... Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt...

Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt... Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt...

Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt... Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt...

Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt... Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt...

Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt... Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt...

Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt... Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt...

Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt... Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt...

Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt... Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt...

Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt... Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt...

Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt... Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt...

Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt... Le mandat émané de cet officier n'est pas un mandat d'arrêt...

J. GARDNER CHIMISTE & DRUGUISTE. 457, Rue Notre-Dame, 457

BOITES EN BOIS DE ROSE. PRESENTS DE NOEL

SIROP SUPERIEUR. Contient un quart de plus qu'en ordinaire

MEUBLES DE 1ere CLASSE. En vente par les Epiciers dans toutes les parties

NOUVEL ENTREPOT D'EBENISTERIE. GRANDE MANUFACTURE

M. A. LAVIGNON. BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS

LEGGO & Cie. PHOTOGRAPHES ET IMPRIMERIES EN GENERAL

LE MEILLEUR POELE DE SALLE. L'ORIENTAL

POELES DE CLENDINNING. Faire Reparer les Plaques en tout temps

Vente de Bois sur les Terres des Sauvages. DES SOUMISSIONS adresses au Surintendant

ALPHONSE DOUTRE & CIE. ALPHONSE DOUTRE & CIE

LIBRAIRIE NOUVELLE!!! RUES NOTRE-DAME & ST. GABRIEL

LIVRES DE DROIT. TRAITÉ SUR LE DROIT CIVIL

LIVRES DE MEDECINE. Traite de Médecine

A PRETER. DIVERSES SOMMES D'ARGENT

PLUSIEURS PROPRIETES DE VILLE ET DE CAMPAGNE A VENDRE

Argent à Preter. \$5,000

A PRETER sur PROPRIETES FONCIERES

AGENCE GENERALE DE COLLECTIONS. M. T. GIBOUX

EXTRAIT DU LIVRE DE RENVOI

QUARTIER Ste. ANNE, CITE DE MONTREAL

L. W. SCOTTE. JOURNAL HEBDOMADAIRE

"The Canadian Illustrated News" Par GEORGE E. DESBARATS

CLUBS. Chaque Club de cinq souscripteurs

AGENCE GENERALE: 10-Place d'Armes-10

LEGGO & Cie. PHOTOGRAPHES ET IMPRIMERIES EN GENERAL

LE MEILLEUR POELE DE SALLE. L'ORIENTAL

POELES DE CLENDINNING. Faire Reparer les Plaques en tout temps

Vente de Bois sur les Terres des Sauvages. DES SOUMISSIONS adresses au Surintendant

ALPHONSE DOUTRE & CIE. ALPHONSE DOUTRE & CIE

LIBRAIRIE NOUVELLE!!! RUES NOTRE-DAME & ST. GABRIEL

LIVRES DE DROIT. TRAITÉ SUR LE DROIT CIVIL

LIVRES DE MEDECINE. Traite de Médecine

A PRETER. DIVERSES SOMMES D'ARGENT

PLUSIEURS PROPRIETES DE VILLE ET DE CAMPAGNE A VENDRE

Argent à Preter. \$5,000

A PRETER sur PROPRIETES FONCIERES

AGENCE GENERALE DE COLLECTIONS. M. T. GIBOUX

COLLEGE DE NOTRE-DAME DU SACRE-COEUR

COTE-DES-NEIGES, Pres de Montreal

CONDITIONS DE LA PENSION. L'année scolaire est de dix mois

CHAPLEAU & McMAHON. AVOCATS

E. P. Lachapelle, M. D. RUE ST. CONSTANT, No. 32

FOWLER & ROY, ARCHITECTES

J. W. MOUNT, M. D. 22, RUE STE. MARIE

A. D. JOBIN, NOTAIRE. TRANSPORT SON ETUDE

L. S. COTÉ. AVOCAT, L. L. B.

A. MATHIEU, AVOCAT, L. L. B.

GUSTAVE A. DROLET. AVOCAT

DUHAMEL & RAINVILLE, AVOCATS

A. LEVEQUE, ARCHITECTE

AVIS. MM. BOURGON et LACOSTE

AVIS PUBLIC. DEMANDE SERA FAITE PAR LES PROPRIETAIRES

AVIS. DEMANDE SERA FAITE PAR LES PROPRIETAIRES

AVIS. DEMANDE SERA FAITE PAR LES PROPRIETAIRES

AVIS. DEMANDE SERA FAITE PAR LES PROPRIETAIRES

AVIS. DEMANDE SERA FAITE PAR LES PROPRIETAIRES

AVIS. DEMANDE SERA FAITE PAR LES PROPRIETAIRES

AVIS. DEMANDE SERA FAITE PAR LES PROPRIETAIRES

AVIS. DEMANDE SERA FAITE PAR LES PROPRIETAIRES

AVIS. DEMANDE SERA FAITE PAR LES PROPRIETAIRES

AVIS. Comme il appert par un avis dans la Gazette

AVIS. Comme il appert par un avis dans la Gazette

AVIS. Comme il appert par un avis dans la Gazette

AVIS. Comme il appert par un avis dans la Gazette

AVIS. Comme il appert par un avis dans la Gazette

AVIS. Comme il appert par un avis dans la Gazette

AVIS. Comme il appert par un avis dans la Gazette

AVIS. Comme il appert par un avis dans la Gazette

AVIS. Comme il appert par un avis dans la Gazette

AVIS. Comme il appert par un avis dans la Gazette

AVIS. Comme il appert par un avis dans la Gazette

AVIS. Comme il appert par un avis dans la Gazette

AVIS. Comme il appert par un avis dans la Gazette

AVIS. Comme il appert par un avis dans la Gazette

AVIS. Comme il appert par un avis dans la Gazette

AVIS. Comme il appert par un avis dans la Gazette

AVIS. Comme il appert par un avis dans la Gazette

AVIS. Comme il appert par un avis dans la Gazette

AVIS. Comme il appert par un avis dans la Gazette

AVIS. Comme il appert par un avis dans la Gazette

AVIS. Comme il appert par un avis dans la Gazette

AVIS. Comme il appert par un avis dans la Gazette

AVIS. Comme il appert par un avis dans la Gazette

LE VIEUX MAGASIN DE LUNETTES EN OR ET EN ARGENT

HEARN HARRISON & CIE. MEILLEUR MAGASIN

CONSIGNATIONS CONSIDERABLES. D'Instruments D'Optique

DE NOUVELLE ANNEE! Scientifiques, Mathématiques, Philosophiques

LANTERNES ET TIROIRS MAGIQUES! EN QUANTITES ET VARIETES INCALCULABLES

COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE NORTH BRITISH AND MERCANTILE

CAPITAL £2,000,000 Stg. PASSIF £2,838,118

REVENU ANNUEL £801,801 " FONDS PLACES EN CANADA... \$210,000

ETABLISSEMENT CANADIEN DIRECTEURS GERANTS: D. LORIN MacDOUGALL, Ecouyer

DIRECTEURS: Hon. JOHN ROSE, Ministre des Finances; GIL SCOTT, Ecouyer

AVIS. AVIS PUBLIC: AVIS SERA FAIT PAR LES PROPRIETAIRES

AVIS. AVIS SERA FAIT PAR LES PROPRIETAIRES

AVIS. AVIS SERA FAIT PAR LES PROPRIETAIRES

AVIS. AVIS SERA FAIT PAR LES PROPRIETAIRES

AVIS. AVIS SERA FAIT PAR LES PROPRIETAIRES

AVIS. AVIS SERA FAIT PAR LES PROPRIETAIRES

AVIS. AVIS SERA FAIT PAR LES PROPRIETAIRES

AVIS. AVIS SERA FAIT PAR LES PROPRIETAIRES

AVIS. AVIS SERA FAIT PAR LES PROPRIETAIRES

AVIS. AVIS SERA FAIT PAR LES PROPRIETAIRES

AVIS. AVIS SERA FAIT PAR LES PROPRIETAIRES

AVIS. AVIS SERA FAIT PAR LES PROPRIETAIRES

AVIS. AVIS SERA FAIT PAR LES PROPRIETAIRES

NITRO-KALI DE GOULDEN ESSENCE DE SAVON

J. E. D'AVIGNON. CHIMISTE ET DRUGUISTE

Les Drogues et les Preparations Chimiques LES PLUS PURES

TEINTURES, PARFUMERIES. Autres articles de Toilette

POUDRE A BOULANGER D'AVIGNON. AGENCE CANADIENNE POUR

Poudre de Santé de De Rome. DISPENSAIRE DE LA CITE

ENSEIGNE DU MARTEAU. FERRONNERIES

POELES DE CUISINE. POELES DE CUISINE POUR Bois ou Charbon

ALBANIAN, pour Passage ORIENTAL

POELES DOUBLES, etc. COUCHETTES EN FER, avec un assortiment

BALANCES, BECHES, FOURCHES, etc. VIEUX POELES PRIS EN ECHANGE

G. LEFAGE. 21, RUE ST. PAUL

NOUVELLEMENT RECU CHEZ BRODEUR & BEAUVAIS

FRENCH IMPERIAL BRONZE VARNISH. MIS EN BOITES TRÈS PROPRES

"La Banque Jacques-Cartier." AVIS SERA FAIT PAR LES PROPRIETAIRES

BANQUE DES MARCHANDS DU CANADA. AVIS SERA FAIT PAR LES PROPRIETAIRES

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA CITE DE MONTREAL

AVIS. AVIS SERA FAIT PAR LES PROPRIETAIRES

AVIS. AVIS SERA FAIT PAR LES PROPRIETAIRES

AVIS. AVIS SERA FAIT PAR LES PROPRIETAIRES

AVIS. AVIS SERA FAIT PAR LES PROPRIETAIRES

AVIS. AVIS SERA FAIT PAR LES PROPRIETAIRES

AVIS. AVIS SERA FAIT PAR LES PROPRIETAIRES